

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.07.2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : le 17 juillet 2023

Étaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, ZAVARD Elisabeth, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès
Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, HUBER Denis, KLOSE Raymond

Étaient absents : Messieurs FLAUSSE Emmanuel, PIVEC Denis

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2023-07-41 : Adjudication de la chasse 2024/2033 – consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

2023-07-42 : Modification des tarifs de la restauration scolaire.

2023-07-43 : Acquisition d'un écran interactif et 3 ordinateurs portables.

2023-07-44 : Maîtrise d'œuvre travaux de réfection de la voirie Rue du Château d'Eau.

2023-07-45 : Subvention exceptionnelle pour la participation aux Championnat de France en faveur de la Boule Béningeoise.

2023-07-46 : Décision modificative n° 2.

2023-07-47 : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Interassociation de BENING.LES.ST.AVOLD.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 25.07.2023

2023-07-41 : Adjudication de la chasse 2024/2033 – consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Les baux actuels des chasses communales expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

La location des chasses aura lieu conformément à un règlement dénommé "*Cahier des charges type des chasses communales*" arrêté par le Préfet, après consultation des organisations représentatives des communes, des chasseurs, des agriculteurs et des propriétaires forestiers.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse conformément au cahier des charges.

Le produit de la location de la chasse peut être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant deux tiers des terrains chassables en décident ainsi, la commune utilise les fonds dans l'intérêt collectif local.

Lorsque la double majorité n'est pas réunie, le produit de la location est réparti entre les propriétaires.

Le mode de consultation des propriétaires fonciers est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal qui doit se prononcer par voie de délibération.

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers deux options sont envisageables :

- 1. *·Soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en Mairie, publication par voie de presse...)***
- 2. *·Soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit. Cette deuxième option a été retenue dans le cadre des précédentes locations de la chasse communale.***

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents,

- De consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 25.07.2023

2023-07-42 : Modification des tarifs de la restauration scolaire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le contrat de prestation de la Société "Les Marmites de Cathy" fournisseur des repas de la cantine scolaire pour les enfants du RPI Betting-Béning-lès-Saint-Avold. Elle précise que depuis la rentrée 2022-2023, la Société a répercuté la hausse de ses fournisseurs sur les repas fournis et que le coût du personnel a lui aussi augmenté (hausse du SMIC).

N'ayant jamais augmenté le prix du ticket depuis l'ouverture de la cantine en 2009, elle propose en accord avec Monsieur le Maire de Betting d'augmenter de 0.50 € les tickets de cantine soit :

- Ticket enfant (bleu) passe de 5.50 € à 6.00 €
- Ticket à partir du 2^{ème} enfant (vert) passe de 5.00 € à 5.50 €
- Ticket adulte (jaune) passe de 6.00 e à 6.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE l'augmentation de 0.50 € de chaque ticket comme proposée ci-dessus à compter de la rentrée 2023/2024.

2023-07-43 : Acquisition d'un écran interactif et 3 ordinateurs portables.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau blanc interactif de l'école primaire est hors d'usage et que les ordinateurs portables de l'école sont désuets. Elle les informe qu'il faudrait également remplacer l'ordinateur portable dans le bureau des Adjoints. Elle donne lecture des devis établis par la Société LB SYSTEMS de Marly et le montant de la subvention que la commune peut bénéficier dans le cadre du programme FUS@é soit :

- | | | |
|---|-----------------|-------------------|
| - Acquisition d'un écran interactif fixe - 1 ordinateur | 4 183.00 € H.T. | 5 019.60 € T.T.C. |
| ☑ subvention de 45 % | soit 1 882.35 € | |
| - Acquisition d'un ordinateur portable | 665.00 € H.T. | 798.00 € T.T.C |
| ☑ subvention de 35 % | soit 232.75 € | |
| - Acquisition d'un ordinateur portable mairie | 665.00 € H.T. | 798.00 € T.T.C |
| Pas de subvention | | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE l'acquisition d'un écran interactif et 2 ordinateurs portables auprès de la Société LB SYSTEMS de Marly pour l'école primaire Paul Verlaine pour un montant total de 4 848 € H.T. soit 5 817.60 € T.T.C.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants.
- DEMANDE à Mme le Maire un devis comparatif pour l'ordinateur des Adjoints vu qu'il n'y a pas de subvention dans le cadre du programme FUS@é et lui indique d'accepter le moins-disant.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 25.07.2023

2023-07-44 : Maîtrise d'œuvre – travaux de réfection de la voirie Rue du Château d'Eau.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les travaux de réfection de la voirie rue du Château d'Eau prévus en octobre 2023 et propose le bureau d'études Guelle et Fuchs de Forbach pour accomplir la mission d'assistance à la passation des marchés de travaux pour un montant de 2 320.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE le devis établi par le bureau d'études Guelle de Fuchs pour un montant de 2 320.00 € H.T. soit 2 784.00 € T.T.C.
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le devis.

2023-07-45 : Subvention exceptionnelle pour la participation aux Championnats de France en faveur de la Boule Béningeoise.

Madame le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle de la Boule Béningeoise pour sa participation aux Championnat de France Lyonnaise quadrette qui se sont déroulés au Puy en Velay (Haute Loire) les 21, 22 et 23 juillet 2023.

Elle indique que les frais de déplacement s'élèvent à 524.64 € et propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 € en faveur de la Boule Béningeoise.

Le Conseil Municipal, par 6 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes THIEBAUT Marie-Jeanne, ZAVARD Elisabeth, FRANCES Dominique et Mrs APPEL Patrick, HUBER Denis)

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents Euros) en faveur de la Boule Béningeoise
- DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours, qui présente les disponibilités nécessaires.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 25.07.2023

2023-07-46 : Décision modificative n° 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :

- pg 2305 – c/ 2183 - Acquisition de matériel informatique + 9 500 €
- pg 2312 – c/2182 – Acquisition véhicule communal - 9 500 €

2023-07-47 : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Interassociation de BENING.LES.ST.AVOLD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 600 € (six cents Euros) en faveur de l'Interassociation de BENING.LES.ST.AVOLD destinée à couvrir une partie des frais engagés pour l'organisation de la Fête Nationale.
- IMPUTE cette dépense au chapitre 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00